

# L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LA PRODUCTION COTONNIERE DANS LE DEPARTEMENT DE KORHOGO.

**N'golo Brahim SORO**

*Assistant, Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP) Abidjan, Côte d'Ivoire.  
sorongolobrahima@gmail.com*

## Résumé

*De nombreuses politiques agricoles ont été mises en œuvre en faveur du développement de la culture cotonnière dans le département Korhogo. Dès lors, sa production n'a cessé de croître jusqu'à 458 762 tonnes pendant la campagne 2018-2019. L'année suivante est apparue la pandémie de la Covid-19 qui a eu des effets sur la production cotonnière. Les sous-préfectures et les villages enquêtés ont été retenus car ils ont non seulement des nombres élevés de producteurs de coton mais ils produisent les quantités les plus importantes de coton dans la zone d'étude. La détermination de l'échantillon s'est faite en fonction de la prise en compte des critères socio-démographiques, de l'équilibre spatial et biogéographiques. Cela a permis d'enquêter sur les six (06) principales sous-préfectures ; dix (10) villages et 160 producteurs de coton chefs de ménage. Cette étude a montré que la Covid-19 a freiné la capacité des acteurs du secteur coton à produire, transformer et commercialiser le coton. Cela a eu des conséquences économiques, sociales et environnementales défavorables.*

**Mots clés :** *Korhogo, impact, Covid-19, coton.*

## Abstract

*Numerous agricultural policies have been implemented to promote the development of cotton cultivation in the Korhogo department. Since then, cotton production has continued to grow to 458,762 tonnes during the 2018-2019 campaign. The following year the Covid-19 pandemic appeared. Regarding the methodology, the criteria for choosing sub-prefectures and villages are linked first to their high number of agricultural population, the total number of cotton producers, the significant quantity of cotton production in the area of study. The sample was determined based on taking*

*into account socio-demographic criteria, spatial and biogeographic balance. This made it possible to survey the 06 main sub-prefectures, 10 villages and 160 cotton producers who are heads of household. This study showed that Covid-19 has sliwed down the capacity of cotton sector players to produce, process and market cotton. This had adverse economic, social and environmental consequences.*

**Keywords :** *Korhogo, impact, Covid-19, coton.*

## **Introduction**

En Côte d'Ivoire, le bassin cotonnier est presque assimilable à l'aire des savanes. L'adoption du coton dans ce pays est marquée par la brutalité du colonisateur envers les paysans (A. Hauhouot, 2002, p. 120). Cette culture leur fut imposée avec beaucoup de violence (T.J. Bassett, 2002, p. 101). Dès son indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire prend son destin en main et décide de diversifier son agriculture dans toutes ses régions notamment la zone des savanes. Afin de renforcer la monétarisation de l'économie des savanes, les autorités ivoiriennes décident dès lors de dynamiser la culture cotonnière à travers la formation et l'engagement d'encadreurs ruraux. En 1974 fut créée la Compagnie Ivoirienne du Développement du Textile (CIDT) dans le but de vulgariser et de développer la culture cotonnière. En moins d'une décennie, les productions se sont accrues significativement. Les superficies sont passées de 3 600 à 120 000 ha, la production de 30 000 à 135 000 tonnes et les exploitants de 45 000 à 110 000 paysans (A. Hauhouot, 2002, p. 120). Cette croissance est confirmée par T. J. Bassett (2002, p. 166) qui atteste qu'entre 1970 et 1984, la surface de coton passa de 35 868 à 146 400 ha et les rendements de 0,82 à 1,45 tonne par hectare. Depuis cette période, la production cotonnière a connu une nette évolution au point où certains observateurs qualifieront cette croissance de « révolution cotonnière » (T. J. Bassett, 2002, p. 250).

En Côte d'Ivoire précisément dans le département de Korhogo, le coton est l'une des spéculations agricoles majeures. Les politiques relatives à cette culture initiées et mises en œuvre ont favorisé l'introduction d'innovations dans le milieu rural des savanes à travers la culture attelée et la motorisation. Jusqu'en 1995, 48% de la surface cotonnière était labourée avec des charrues (T. J. Bassett, 2002, p. 228). Celles-ci ont permis des progrès notables aussi bien au niveau de la mécanisation de l'agriculture qu'au niveau de l'amélioration du niveau de vie des paysans. Le coton se présente comme la « locomotive » du progrès (A. Hauhouot, 2002, p. 120). Certaines études font constater que le coton est multi avantageux pour la société et ses producteurs car il permet de réduire le niveau de la pauvreté, améliore l'habitat rural et aussi urbain, facilite la mobilité paysanne, participe à la création d'emplois, améliore le niveau d'alphabétisation, de santé et de la femme... (S. Zagbaï et al, 2006, p. 327). Tous ces constats font dire que la culture du coton a eu un succès dans les aires de la savane ivoirienne. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire est montée au 3<sup>ème</sup> rang des pays africains producteurs de coton, derrière le Mali et le Bénin. C'est le troisième produit d'exportation (Intercoton, 2002, p. 20). Nonobstant toutes ces performances, la culture cotonnière a connu plusieurs difficultés tels qu'en 1984 avec les mesures d'austérités prises par le Fond Monétaire International (FMI) et les Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) de la Banque Mondiale (BM) ; en 1985 on a la suppression des subventions aux engrais et pesticides, de l'effondrement des prix du coton et de la dévaluation de la monnaie. En 2002, toute la filière cotonnière fut frappée par la crise militaro politique et ses effets néfastes. Tous ces événements ont entraîné la réduction de la production cotonnière. A partir de 2005, on assiste à une redynamisation de la filière cotonnière à travers les appuis et aides du gouvernement, de certaines ONG, de la Banque Islamique de Développement (BID) et de certaines institutions internationales. Les surfaces cotonnières, les rendements et les

productions vont à nouveau s'accroître jusqu'à 412 646 tonnes et 458 762 tonnes pendant les campagnes 2017-2018 et 2018-2019. C'est dans ce contexte de croissance de la production cotonnière que va apparaître la pandémie de la Covid-19 en janvier 2020. Cette pandémie a non seulement isolé les hommes, les familles mais aussi les villages, les villes et surtout les Etats qui ont vu leurs frontières se fermer pendant une longue période. Les conséquences se sont faites ressentir dans le milieu urbain et le milieu rural notamment dans le domaine de l'agriculture. La culture cotonnière qui est une culture de rente par excellence dans tout le département de Korhogo est évidemment exposée et éprouvée par cette pandémie. La préoccupation fondamentale qui se dégage ici est de savoir quelles sont les répercussions de la pandémie de la Covid-19 sur la culture cotonnière dans le département de Korhogo ? Le principal objectif de cette réflexion réside dans la volonté de mesurer les conséquences de la Covid-19 sur la culture cotonnière dans la région du Poro et particulièrement dans le département de Korhogo. Spécifiquement, cette étude favorise d'abord l'analyse des facteurs de production du coton en insistant sur la disponibilité de la main-d'œuvre, des intrants, de l'encadrement et la formation des paysans. Ensuite, elle analyse l'impact de cette crise sanitaire sur les superficies cultivées et le volume des productions cotonnières dans chaque localité enquêtée. Enfin, elle s'appesantit sur la commercialisation et surtout les revenus perçus.

## **1. La présentation de la zone d'étude et méthode de travail**

### ***1.1. La présentation de la zone d'étude***

Le département de Korhogo est situé au nord de la Côte d'Ivoire à 600km d'Abidjan. C'est le chef-lieu de la région du Poro et du district des savanes. Il s'étend sur une superficie de 12 500 km<sup>2</sup> soit 3,9% du territoire national sur laquelle vit une population de 536 851 habitants soit une densité moyenne de 42,9 habitants au

km<sup>2</sup> (RGPH, 2021, p. 17). La population est constituée d'autochtones sénoufo, d'allochtones originaires de diverses régions de la Côte d'Ivoire et d'allogènes ressortissants des pays de la CEDEAO notamment des burkinabés et des maliens. Le département compte 16 sous-préfectures, à savoir : Dassoungboho, Karakoro, Kanoroba, Kiemou, Kombolokoura, Kombolodougou, Koni, Korhogo, Lataha, Nafoun, Napieledougou, N'Ganon, Niofouin, Sirasso, Sohoun et Tioroniaradougou. Il est limité par 08 départements. Au nord se trouve le département de M'Bengué, au nord-est les départements de Ouangolodougou, Ferkessedougou et Sinématiali. Au sud-est le département de Niakaramadougou. Au sud : le département de Dikidougou. Au sud-ouest le département de Dianra et au nord-ouest le département de Boundiali.

### ***1.2. Les méthodes de collecte et de traitement des données***

L'étude s'est déroulée en quatre étapes comprenant la revue de la littérature, la collecte des données primaires en 2020 sur une durée de 60 jours, la codification et l'analyse des données. L'accomplissement de ce travail s'est basé sur les données de la Compagnie Ivoirienne de Coton (COIC), la Société d'Exploitation Cotonnière de Korhogo (SECK), du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), de l'Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde (ARECA), Institut Des Savanes (IDESSA), l'Audit Contrôle et Expertise (ACE), de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), du Recensement des Exploitants et exploitations Agricoles (REEA), du Recensement National de l'Agriculture (RNA), INTERCOTON, Union des Coopératives Yebe Wognon de Korhogo (UCOYKO)...

Ici, la méthodologie s'est appuyée sur la participation des producteurs de coton dans la collecte et l'explication des données de terrain. La collecte des données primaires a été possible grâce à une enquête sur le terrain qui a eu lieu pendant la période de l'allègement des mesures barrières instituées par le Conseil National de Sécurité (CNS) afin de freiner la propagation de la COVID-19. Elle a eu lieu tout le mois de février et de mars 2021. Un guide d'entretien et un questionnaire ont été administrés aux enquêtés. Il s'agit de certains responsables de structures agricoles liées au coton et des cultivateurs chefs de ménage producteurs de coton. Le contenu des questions et du guide des entretiens concernent leur activité cotonnière (la taille des exploitations, le volume de production, les difficultés rencontrées dans l'adoption du coton, l'accès à la main-d'œuvre et aux intrants, le niveau d'encadrement) et les informations relatives à la pandémie de la Covid-19 ( le niveau d'information sur la crise sanitaire, les difficultés engendrées par celle-ci dans le domaine de la production cotonnière, le respect des mesures barrières, le transport et la commercialisation des productions cotonnières). Le choix de la zone d'étude, des sous-préfectures, des villages et des producteurs de coton chefs de ménage s'est essentiellement effectué dans le nord de la Côte d'Ivoire. Les critères de choix des sous-préfectures et des villages sont liés d'abord à leur nombre élevé de la population agricole, du nombre total de producteurs de coton, les quantités importantes de production de coton dans le département. En effet, les villages choisis ont le plus grand nombre de producteurs de coton et les plus grandes productions dans leur sous-préfecture respective. Ensuite, à leur la volonté des autorités villageoises, des producteurs agricoles surtout du coton à donner leur accord participatif à la réalisation de cette étude sur leur sol. Enfin, à l'accessibilité facile surtout des villages à toute période de l'année. Le choix définitif des villages s'est fait à partir d'un tirage simple au hasard dans chacune des sous-préfectures. La détermination de l'échantillon s'est faite en

fonction de la quantité et de la qualité de production car ce sont les meilleurs producteurs de coton qui ont été choisis. Le choix définitif des villages et des paysans grands producteurs de coton a été possible grâce aux informations rendues disponibles par la COIC et la SECK. La prise en compte des critères socio-démographiques, de l'équilibre spatial et biogéographiques a permis d'enquêter sur les six (06) principales sous-préfectures ; dix (10) villages et 160 producteurs de coton chefs de ménage.

Tableau 1 : Sous-préfectures, villages et nombre de ménages enquêtés

Sous-préfectures d'enquête	Villages enquêtés par sous-préfecture	Nombre de ménages enquêtés par village	Nombre total de ménages enquêtés par sous-préfecture
Korhogo	Dokaha	25	63
	Waraniéré	20	
	Fodonition	18	
Lataha	Kohotiéri	17	33
	Nahoulavogo	16	
Niofouin	Djougouble	12	22
	Pivonhon	10	
Sirasso	Tallere	15	15
Koni	Olleo	17	17
Kiemou	Kafiné	15	15
Total	10	165	165

Source : RGPH 2021 et nos enquêtes 2021

La localisation des sous-préfectures et villages enquêtés est mise en évidence dans la figure 1.

Figure 1 : Localisation des sous-préfectures et villages enquêtés dans le département de Korhogo

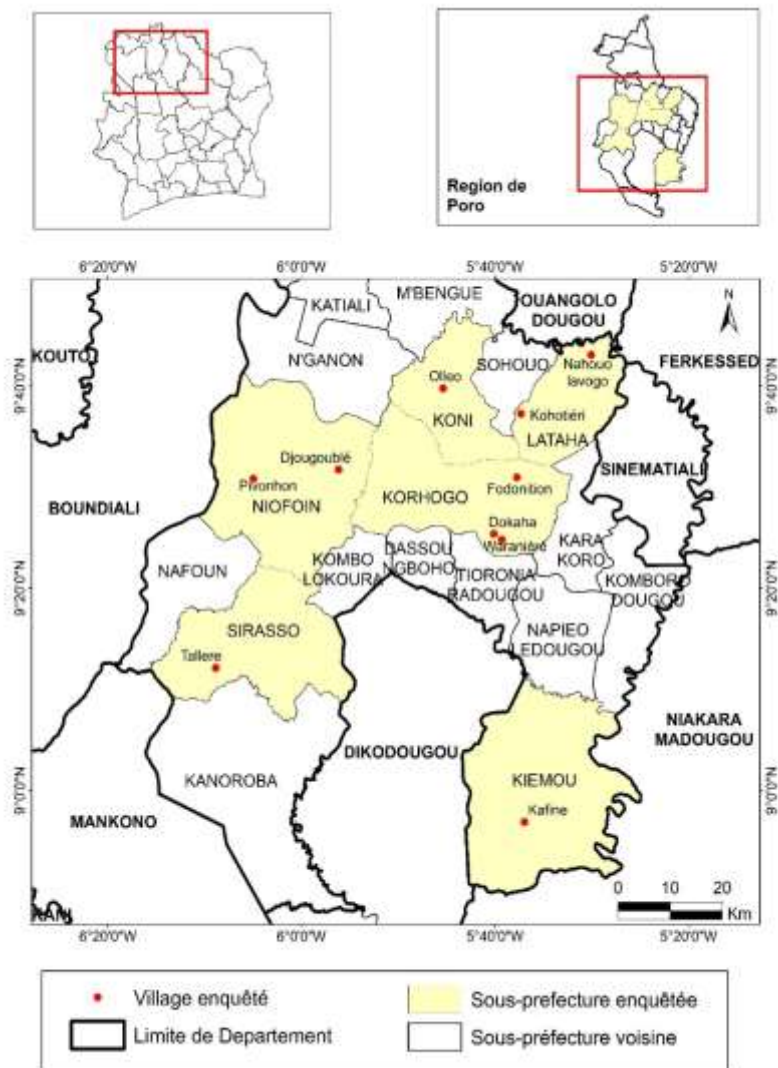


Figure 1 : Localisation des sous-préfectures et villages enquêtés dans le département de Korhogo



## 2. Les résultats de l'étude

La pandémie de la Covid-19 apparue en janvier 2020 a entraîné une crise sanitaire sur toute la planète terre. La Côte d'Ivoire a enregistré ses premiers cas dans la semaine du 11 mars 2020, à l'instar des autres pays de la région. Pour parer à toutes éventualités, le pays a pris des mesures idoines de lutte contre l'épidémie à Covid-19. Ces mesures se déclinent comme suit :

-La fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes à tout trafic de personnes ;

-La régulation des transports interurbains, intercommunaux, intra-communaux et l'interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays ;

-La fermeture des lieux de commerce, de restauration de loisirs ;

-L'instauration du couvre-feu et l'interdiction de rassemblements de populations de plus de 30 personnes... (Chambres d'Agriculture C.I, 2020, p. 6)

L'exécution de ces mesures a entraîné des répercussions dans tous les secteurs d'activité de l'économie ivoirienne en général et du secteur agricole en particulier.

L'objectif de cette étude est de mesurer l'ampleur de l'impact de la Covid-19 et de la mise en œuvre des mesures barrières liées à celle-ci sur la culture cotonnière dans le département de Korhogo situé dans le Nord de la Côte d'Ivoire.

### *2.1. Au niveau des facteurs de production et de la production*

#### *2.1.1. Des facteurs de production défavorables*

Les facteurs de productions sont des éléments incontournables dans la réalisation d'une bonne récolte. Lorsque ceux-ci font défaut, la production est inévitablement mauvaise. Les

principaux facteurs de production dans le cadre de la culture cotonnière sont : l'encadrement efficace, la disponibilité et l'accès suffisants en main-d'œuvre et en intrants.

### *2.1.1.1. Un encadrement et une formation quasi-inexistants*

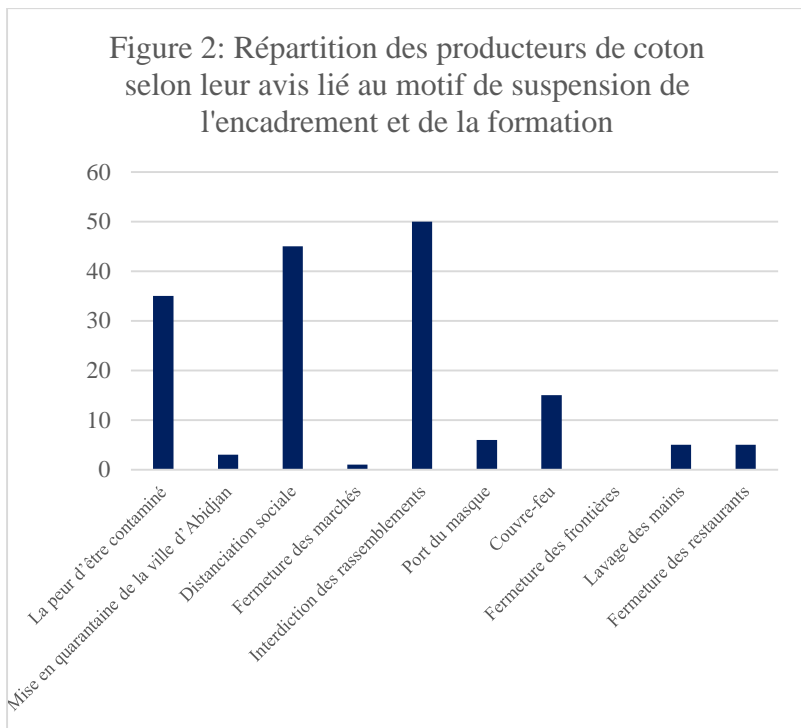
Un paysan non formé ou mal encadré produit une mauvaise récolte ou une récolte en deçà des résultats escomptés. Il faut donc former et encadrer les acteurs du monde agricole pour rendre l'agriculture performante. C'est dans cette vision que l'Etat de Côte d'Ivoire a procédé à une profonde restructuration basée sur l'encadrement et la formation des producteurs afin de faire de ceux-ci de vrais professionnels au plan de la technique et de la gestion de leurs biens. Dans l'optique de responsabiliser davantage les producteurs et leurs organisations professionnelles, l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) s'est vue confier la mission d'encadrer, de former, d'informer et de conseiller le monde rural (ANADER, 1993, p. 2). Dans la filière cotonnière, en plus de l'ANADER, les sociétés cotonnières (CIDT, Ivoire Coton, COIC SA, SECO, Global Cotton SA et SICOSA 2.0) s'occupent de la formation et de l'encadrement des producteurs de coton appartenant respectivement à leur zone d'influence (la politique du zonage). Les producteurs de coton recevaient régulièrement des formations et des encadrements des sociétés cotonnières auxquelles elles sont affiliées lorsque survint la pandémie de la Covid-19 en Côte d'Ivoire en janvier 2020. Les mesures barrières qui sont mises en œuvre pour maîtriser la pandémie vont entraîner la suspension de ces activités formatrices des paysans. Le tableau 4, montre que la plupart des producteurs de coton (81,21%) n'ont pas été formés ni encadrés. Seulement (18,79%) des producteurs ont reçu rarement des encadrements pendant les périodes d'allègement des mesures barrières.

Tableau 2 : Répartition des producteurs de vivriers en fonction de leur accès à l'encadrement pendant la période de la Covid-19

Sous-préfectures d'enquête	Villages enquêtés par sous-préfecture	Producteurs ayant reçu un encadrement	Producteurs n'ayant pas reçu d'encadrement
Korhogo	Dokaha	5	20
	Waraniéré	5	15
	Fodonition	2	16
Lataha	Kohotiéri	4	13
	Nahouolavogo	3	13
Niofouin	Djougouble	2	10
	Pivonhon	1	9
Sirasso	Tallere	4	11
Koni	Olleo	1	16
Kiemou	Kafiné	4	11
Total	10	31	134

Source : RGPH 2021 et nos enquêtes 2021

Dans toutes les localités enquêtées, le constat est le même ; les villages de Olleo (94,1%), Pivonhon (90%) et de Fodonition (88,8%) ont le plus de paysans n'ayant pas reçus d'encadrement pendant la période de Covid-19. La figure 2, indique que les mesures d'interdiction de rassemblement (30,3%), la distanciation sociale (27,2%) et la peur d'être contaminé (21,2%) sont les motifs qui ont empêchés l'encadrement et la formation des producteurs de coton.



Source : Nos enquêtes, février-mars 2021

En plus de la suspension des séances d'apprentissage, il note une inaccessibilité aux intrants et l'insuffisance de la main-d'œuvre.

### ***2.1.1.2. Une augmentation exagérée du prix des intrants***

L'apparition de la Covid-19 a eu un impact sur la disponibilité et le coût des intrants. En effet, la mise en œuvre de certaines mesures barrières pour éviter la propagation de la pandémie sont à l'origine du coût élevé, de l'insuffisance ou du manque d'intrants dans certaines localités. Il s'agit principalement de la fermeture des frontières et de la mise en quarantaine du grand Abidjan puisqu'une grande quantité des intrants provient d'Abidjan et de l'extérieur de la Côte d'Ivoire. Ces mesures ont favorisé des difficultés de disponibilité et d'accès aux intrants,

herbicides et insecticides du fait de leur coût élevé comme on peut le constater dans le tableau 3.

Tableau 3 : Coûts (FCFA) des intrants avant et après le déclenchement de la Covid-19

Campagnes cotonnières	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Sac Urée (50kg)	13 400	13 350	31750	31 000
Sac NPK (50kg)	14 400	14 450	25 000	25 000
Herbicide	3 000	2 500	5 000	5 000
Insecticides	3 000	3 000	5 000	5 000

Source : SECO, 2018-2019-2020-2021-2022

Dans ce tableau les intrants (Urée et NPK), insecticides et herbicides ont un coût élevé surtout à partir de l'apparition et de la mise en œuvre des mesures barrières (2020) de la Covid-19. Dans l'ensemble, les prix de ces différents produits connaissent une nette hausse après 2020. Le prix du sac de 50kg de l'urée qui est de 13 350FCFA au cours de la campagne 2019-2020 passe à 31 750FCFA au cours de la campagne 2020-2021 et 31 000FCFA en 2021-2022 soit une augmentation de 130%. Le sac du NPK (50kg) passe de 14 450FCFA à 25 000FCFA. Ce qui représente une augmentation de plus de 100%. Cette élévation des prix est perçue au niveau des herbicides et des insecticides. La hausse des coûts des intrants, des herbicides et des insecticides rend ceux-ci difficilement accessibles aux producteurs comme l'indique le tableau 4.

Tableau 4 : Répartition des producteurs de vivriers en fonction de leur accès aux intrants

Sous-préfectures d'enquête	Villages enquêtés par sous-préfecture	Producteurs ayant reçu des intrants suffisamment	Producteurs n'ayant pas reçu suffisamment d'intrants	Producteurs n'ayant pas reçus d'intrants
Korhogo	Dokaha	10	8	7
	Waraniéré	9	6	5
	Fodonitien	10	7	1
Lataha	Kohotiéri	11	5	1
	Nahouolavogo	10	4	2
Niofouin	Djougouble	8	4	0
	Pivonhon	6	3	1
Sirasso	Tallere	8	6	1
Koni	Olleo	12	5	0
Kiemou	Kafiné	9	5	1
Total	10	93	53	19

Source : RGPH 2021 et nos enquêtes 2021

Sur le terrain, le tableau ci-dessus fait savoir que 43,6% des producteurs de coton n'ont pas eu accès convenablement aux engrais, herbicides et insecticides. 32,12% n'en ont pas obtenu suffisamment et 11,52% n'ont pas eu accès aux intrants. Ce qui est la conséquence immédiate de leur coût élevé du fait de la Covid-19. En somme, 56,3% des producteurs ont reçu suffisamment les intrants contre 43,64% des producteurs qui n'ont pas été satisfait en fourniture d'intrants.

### ***2.1.1.3. Une main-d'œuvre de plus en plus rare.***

La main-d'œuvre est importante dans la réalisation des tâches agricoles surtout pendant les périodes de goulot d'étranglement où les travaux champêtres coïncident. Dans le cadre de la culture cotonnière doit être importante et disponible car les travaux agricoles sont plus rudes et les exploitations sont le plus souvent de grandes tailles. Avec la Covid-19 et les mesures barrières, la

main-d'œuvre sera-t-elle accessible et disponible ? Le tableau 5 met en évidence l'accessibilité des paysans à la main-d'œuvre.

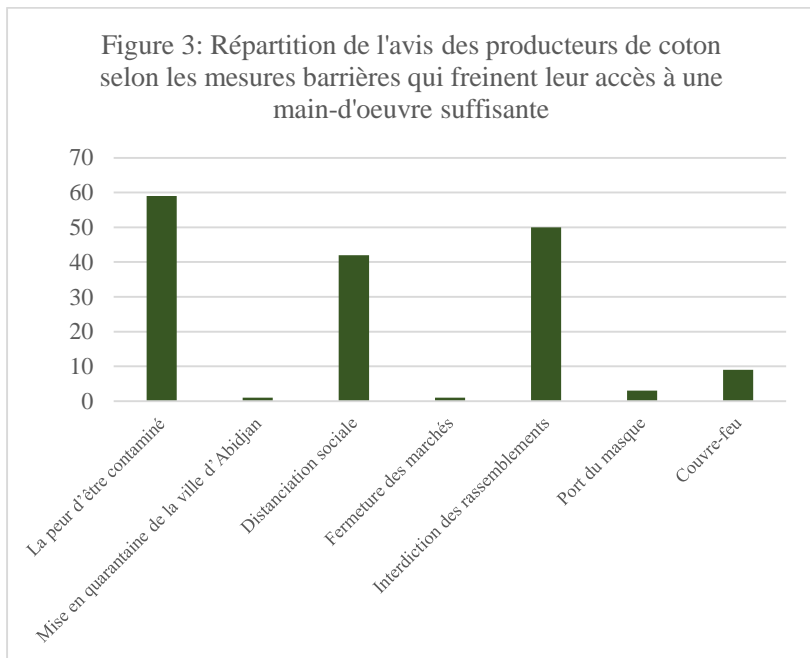
Tableau 5 : Répartition des producteurs de coton selon leur accès à la main-d'œuvre

Sous-préfectures d'enquête	Villages enquêtés par sous-préfecture	Producteurs ayant reçu une main-d'œuvre suffisante	Producteurs n'ayant pas reçu une main-d'œuvre suffisante	Producteurs n'ayant pas reçus de main-d'œuvre
Korhogo	Dokaha	13	7	5
	Waraniéré	10	6	4
	Fodonition	8	6	4
Lataha	Kohotiéri	9	5	3
	Nahouolavogo	7	5	4
Niofouin	Djougouble	9	2	1
	Pivonhon	7	2	1
Sirasso	Tallere	10	2	0
Koni	Olleo	13	4	0
Kiemou	Kafiné	14	1	0
Total	10	100	41	24

Source : RGPH 2021 et nos enquêtes 2021

Dans la plupart des villages enquêtés, le nombre d'exploitants de coton ayant obtenus une main-d'œuvre suffisante est le plus élevé (60,6%). Ceux qui n'ont pas eu accès à une main-d'œuvre suffisante représentent (24,8%). Les moins nombreux sont les producteurs qui n'ont pas obtenu de main-d'œuvre (14,5%). En outre, on constate que les villages des sous-préfectures proches de Korhogo (chef-lieu de département) ont des producteurs qui disposent moins de main-d'œuvre que ceux qui en sont éloignés. A titre d'exemple, dans la sous-préfecture de Korhogo et de Lataha (13km) le taux de paysans qui dispose d'une main-d'œuvre suffisante est moins élevé que ceux qui appartiennent aux sous-préfectures éloignées que sont Niofouin (59km), Sirasso (90km), Kiemou (53,9%) hormis Koni situé à

15km de Korhogo. Les motifs qui expliquent l'insuffisance de la main-d'œuvre se retrouvent dans la figure 3.



Source : Nos enquêtes, février-mars 2021

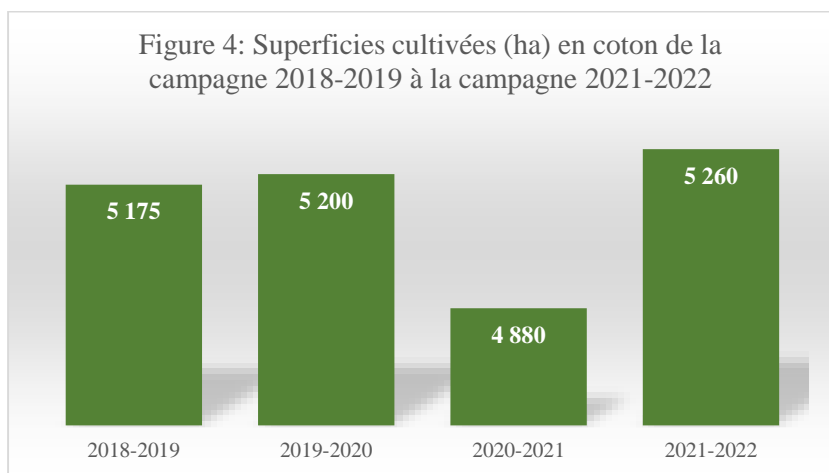
Dans cette figure, la peur d'être contaminé par la Covid-19 est le motif qui a le plus emmené les paysans à ne pas servir de main-d'œuvre (35,7%). La mesure suivante qui significativement réduit l'accès à la main-d'œuvre est l'interdiction des rassemblements (30,3%). On a ensuite, successivement La distanciation sociale (26,4%), le couvre-feu (5,4%,) et le port du masque (2,2%). L'accès à la main-d'œuvre devient plus complexe à mesure qu'on s'approche du grand centre urbain car non seulement l'information de l'exécution des mesures barrières y est beaucoup plus vulgarisée mais le respect de celles-ci par les populations est plus accentué. Par contre, lorsqu'on s'éloigne du chef-lieu de département, les mesures



barrières sont souvent méconnues ou respectées difficilement par la population surtout des zones rurales.

### **2.1.2. Des superficies et des productions en baisse**

Les facteurs de production influencent nettement les surfaces cultivées et la production en coton. Lorsque ceux-ci sont favorables aux producteurs c'est-à-dire un accès facile et satisfaisant en main-d'œuvre, une disponibilité suffisante en intrants, une formation et un encadrement adéquat, les producteurs augmentent la taille de leur exploitation. Il s'en suit une production abondante et de qualité. Ici, il est constaté que la Covid-19 a influencé négativement tous les facteurs de production. Les superficies cultivées et la production sont alors en baisse en 2020 comme le montre les figures 4 et 5.

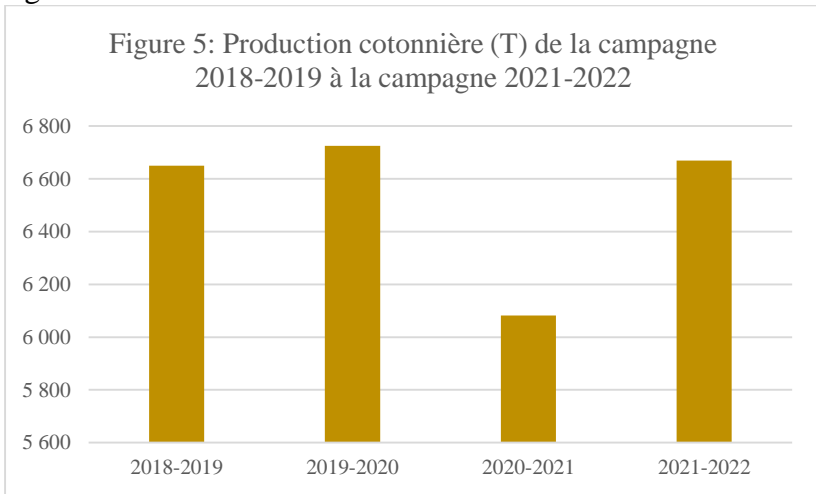


Source : Nos enquêtes, février-mars 2021

La figure 4 met en évidence les surfaces cultivées en coton de la campagne cotonnière 2018-2019 à la campagne cotonnière 2021-2022. Hormis la campagne 2020-2021 où la surface totale cultivée des villages et sous-préfectures enquêtés est de 4 880 ha, les surfaces cultivées des autres années sont supérieures à 5 000 ha. En 2018-2019, la surface totale cultivée est de 5 175ha.

En 2019-2020 elle est de 5 200ha. En 2021-2022 elle est de 5 200ha. La superficie cultivée a chuté pendant la campagne 2020-2021 du fait des mesures barrières mise en œuvre pour freiner la pandémie. Ces mesures ayant impactées durement les facteurs de production. En revanche, la surface totale mise en valeur a augmenté pendant la campagne 2021-2022. Cela est dû aux efforts employés par l'Etat, certaines structures (Banque Islamique pour le Développement BID) et institutions (Banque Africaine pour le Développement BAD et la Banque Mondiale BM) à travers des aides financières et la subvention des prix des intrants et des semences (MINADER, 2021 : 23).

La chute de la surface totale emblavée en culture cotonnière a provoqué une baisse de la production cotonnière au cours de la même campagne (2020-2021). Ceci est mis en relief dans la figure 5.



Source : Nos enquêtes, février-mars 2021

Cette figure montre l'évolution de la production cotonnière de 2018 à 2022. Ici aussi, la production tout comme la superficie a chuté en 2020-2021. Cette chute est l'implication directe de la non satisfaction des paysans à l'accès de la main-d'œuvre, des

semences et des intrants. En 2021-2022, pour des raisons énoncées plus haut, les surfaces cultivées ont augmenté ce qui a favorisé une augmentation de la production.

## ***2.2. La commercialisation et les revenus des producteurs***

Contrairement aux productions vivrières, la production cotonnière a un flux commercial statique et bien règlementé. Il répond à la politique du zonage dans laquelle les aires cotonnières sont découpées en plusieurs zones cotonnières. Chacune des zones appartient à une société cotonnière et les producteurs de chaque zone sont dans l'obligation de vendre leur production cotonnière à la société à laquelle ils sont affiliés. De même, chaque société cotonnière doit donner à crédit les semences, les intrants et souvent le matériel agricole à ses producteurs afin que la production soit importante et de qualité. Les localités enquêtées appartiennent à la zone couverte par la Compagnie Cotonnière de Coton (COIC-SA) qui a pour activités et missions de collecter, d'égrener et d'exporter la production cotonnière. Le circuit commercial part de la collecte du coton auprès des producteurs jusqu'au-delà des frontières ivoiriennes. Contrairement à la commercialisation des vivriers dont les prix varient selon l'offre et de la demande, les prix du coton 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> choix sont connus d'avance. En outre seules les sociétés d'égrenage sont habilitées à acheter le coton aux prix indiqués auprès des producteurs. Ces prix sont fixés avant le début de la campagne et ils restent valables toute la campagne. Après la récolte, chaque producteur sécurise sa production contre l'humidité et le feu chez lui ou dans un magasin. Celle-ci est ensuite transférée dans un espace bien aménagé en bordure de la route pour faciliter son transport par les camions. Les sociétés cotonnières assurent le transport du coton, son pré-classement, assurent la pesée, établissent les documents de vente, payent les producteurs et acheminent celle-ci jusqu'à l'usine d'égrenage. De l'usine le coton est conduit au port pour être ensuite exporté. Il ressort des enquêtes auprès des responsables de la COIC et des

producteurs que le flux de commercialisation de la production cotonnière n'a pas été perturbé par les mesures barrières de la Covid-19 du fait de son organisation efficace. Les prix de la production ont évolué de 265fcfa 1<sup>er</sup> choix et 240fcfa 2<sup>ème</sup> choix pendant la campagne 2018-2019 à 300fcfa 1<sup>er</sup> choix et 275fcfa 2<sup>ème</sup> choix. Ces prix sont restés les mêmes pendant la campagne 2020-2021. Dans certains villages (Pivonhon, Tallere, Olleo et Kafiné), le coton a été collecté tardivement du fait de la Covid-19. Cela a eu pour conséquence la dégradation de la qualité du coton augmentant ainsi la quantité de coton 2<sup>ème</sup> choix. Les prix du coton n'ont pas régressé mais les revenus des producteurs de coton sont restés faibles. Cela se justifie par la faiblesse de la production qui n'a pas été satisfaisante et la qualité 2<sup>ème</sup> choix est restée importante car elle est supérieure à la production 1<sup>er</sup> choix. Certains producteurs n'ont pas pu -rembourser leur crédit lié aux intrants.

### 3. Discussion

Les résultats de cette réflexion révèlent que la pandémie de la Covid-19 a eu des répercussions dans le secteur agricole notamment sur la production cotonnière. D'abord au niveau des facteurs de production, ensuite la production, enfin la commercialisation et les revenus des producteurs. A cet effet, A. Coulibaly (2020, p. 79) soutient que cette crise sanitaire du nouveau coronavirus s'est transformée non seulement en crise économique mais aussi en crise agricole. Certes l'agriculture et particulièrement la culture cotonnière dans les pays de l'Afrique sub-saharienne connaissait des difficultés mais la pandémie a aggravé celles-ci. L'OMC (2020, p. 11-12) est plus précise à ce sujet lorsqu'elle affirme que les secteurs de l'agriculture et du coton de ces pays souffraient déjà de plusieurs problèmes mais la crise sanitaire a exacerbé ceux-ci et engendré d'autres. Toujours selon cette organisation, bon nombre d'acteurs nationaux dans ces pays ont signalé une forte augmentation du

coût des intrants et une force de travail de plus en plus rare. La FAO (2020, p. 27) confirme ce constat en relevant des difficultés d'approvisionnement des paysans en intrants et fournitures des activités d'appuis-conseils des producteurs du fait de l'isolement du district d'Abidjan. Relativement aux engrais, la MAFDE (2022, p. 5) met en évidence l'augmentation des prix des intrants du fait de la pandémie. Selon cette mutuelle, les prix des engrais ont considérablement grimpé en 2020. Elle donne comme exemple l'augmentation du prix de l'ammoniac de plus de 210%, celui de l'azote liquide de plus de 159%, celui de l'urée de 155% et celui du MAP de 125%. Pire, les prix de vente des produits d'exportation (anacarde, coton...) ont subi une forte baisse (CIRAD, 2020, p. 7) réduisant les revenus monétaires des producteurs de coton. En outre, elle révèle une augmentation sans précédent des outils agricoles et divers équipements en raison de la hausse du prix de l'acier et un accès difficile aux semences. Une étude similaire qui a été menée par Diallo K., 2020, p.7 au Sénégal, montre que l'impossibilité de se déplacer et donc d'acheminer les intrants, les semences, les petits équipements de productions, les déplacements de techniciens pour intervenir sur l'équipement de production, de conservation et de commercialisation ont également été interrompus. Il poursuit en concluant que ces facteurs ont eu des conséquences de surcoûts entraînant ainsi une réduction des production agricoles notamment celle du coton. Toujours au Sénégal, Diallo M. M., 2020, p.8 soutient que la production sera fortement impactée dans la mesure où l'accès aux intrants sera difficile avec la fermeture totale ou partielle de certains marchés. Ouattara S., 2020, p.11 abonde dans le même sens en affirmant que le principal obstacle repose sur la rupture des chaînes d'approvisionnement agro-logistiques. Avec les mesures de cofinancement, une rupture s'observe dans la gestion des flux logistiques d'intrants agricoles, de produits agricoles et d'autres facteurs de production. Selon lui dans de nombreux pays africains, les frontières nationales ont été fermées avec le reste

du monde. Au Burkina Faso, Tougma M., 2020, p.15 situe les effets pervers de la crise sanitaire au niveau d'une éventuelle contraction des exportations sectorielles pour aller de -6% pour des produits d'extraction minière (l'or), à -16% pour les produits de l'agriculture de rente (le coton, le sésame). Cela fera perdre au Burkina Faso des ressources importantes contribuant ainsi à creuser davantage le déficit public qui se situerait entre -6,53% et -12%. Par ailleurs, on note des insuffisances que présente cette réflexion. Il s'agit de la perturbation de l'exercice des activités des organisations professionnelles agricoles. Cet aspect n'a pas été confirmé car n'ayant pas été pris en compte dans cette étude. En effet, selon la Chambre d'Agriculture de Côte d'Ivoire et la FAO (2020, p. 26-27) les principales mesures de lutte contre la Covid-19 tels que la mise en quarantaine de la ville du grand Abidjan (75% des producteurs), le couvre-feu (60%), la distanciation sociale (56%), la fermeture des frontières (49%) et la fermeture des restaurants (38%) ont impacté très négativement sur la tenue des activités agricoles et des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA). En plus, le volet commercialisation de la production n'a pas été analysé en profondeur car celui-ci est pris en compte par les sociétés cotonnières et notre objectif était de plus s'intéresser aux producteurs. La Covid-19 a causé plusieurs préjudices à la culture cotonnière cependant la situation n'a pas été toujours déplorable. Selon certains observateurs et structures agricoles, la situation était moins alarmante et même résiliente. Pour la CIRAD (2020, p. 2), les pays côtiers d'Afrique de l'ouest notamment la Côte d'Ivoire présentent néanmoins une situation plutôt résiliente vis-à-vis des contraintes de l'épidémie. Car les producteurs et les productrices peuvent également compter sur la main-d'œuvre agricole disponible dans la zone de production malgré les restrictions de déplacements de quelques semaines : couvre-feu, blocus de certaines villes. En pleine saison, la main-d'œuvre demeure en effet habituellement dans leur région de résidence pour l'installation, l'entretien des cultures ou les

récoltes. La crise sanitaire aura probablement peu d'impact sur la production agricole. En plus, ce secteur a reçu des aides importantes de la part du gouvernement qui a établi un plan de soutien de près de 300 milliards de Fcfa au secteur agricole pour atténuer l'impact de la crise sanitaire (CICG, 2020, p. 2). La sécurité alimentaire, sanitaire et nutritionnelle des populations rurales n'a pas été compromise du fait de la pandémie, grâce à la mise en œuvre du Programme d'Urgence du secteur Agricole (PURGA), dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, la PURGA a évité une désorganisation majeure en matière de production et de distribution agricole à la Côte d'Ivoire (ANADER, 2020, p. 2). Le Directeur Général de l'ANADER renchérit en affirmant que ce programme a permis l'acquisition et la distribution d'importantes quantités de produits phytosanitaires, de semences et de matériel agricole.

## **Conclusion**

Le coton ou l'or blanc est un moyen de lutte contre la pauvreté car sa production abondante et de qualité permet de lutter contre l'insécurité alimentaire aussi bien dans sa zone de production que pour toute la Côte d'Ivoire. L'étude a montré que cette culture est vulnérable et est en proie de certaines décisions politiques, humaines ou des chocs naturels tels que le climat et depuis 2020, la pandémie de la Covid-19. Afin de lutter efficacement contre cette maladie, l'Etat de Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays du monde a mis en œuvre des mesures pour contenir la pandémie. Celles-ci dans leur application ont renforcé et créé de nombreuses difficultés relatives aux facteurs de production du coton. Ce travail a montré que cette pandémie a empêché les producteurs d'avoir accès à une main-d'œuvre abondante, à une disponibilité satisfaisante des intrants, des semences, d'être formés et encadrés. Ces réalités ont eu pour inconvénients la réduction de la surface totale cultivée en coton et de la production cotonnière pendant la campagne 2020-2021

(période où la Covid-19 a beaucoup sévit en Côte d’Ivoire). Des recherches futures doivent être menées sur l’impact de la Covid-19 sur d’autres aspects appartenant à la filière cotonnière. Il s’agit notamment des organisations professionnelles agricoles, des sociétés cotonnières, de la commercialisation de la production cotonnière. Les résultats de ces études permettront d’obtenir un diagnostic complet des effets de cette crise sanitaire sur la filière cotonnière. Ce qui permettra de trouver des solutions idoines à ces difficultés afin de redynamiser toute la filière cotonnière et renforcer la capacité de tous les acteurs agricoles singulièrement les producteurs de coton à surmonter et dominer les phénomènes inattendus ou des chocs dans le département de Korhogo voir toute la région du Poro. Il faut agir vite car la Covid-19 semble ne pas être maîtrisée totalement. Elle peut ressurgir à tout moment.

## Références bibliographiques

Bassett T.-J. (2002). *Le coton des paysans : une révolution agricole*. Paris : IRD, 291p.

<http://journals.openedition.org/etudesrurales/8047>; DOI : <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.8047>

Belime E. (1988). *La production du coton en Afrique occidentale française*. Paris : Le programme carde, 205p.

<http://soubala.com/themes-2/histoire-afrique/la-production-du-coton-en-afrique>

Bigot Y. (1987). *La mécanisation agricole en zone soudanienne sénoufo, recherche de références agraires comme aide aux décisions de mécaniser*. Montpellier : CIRAD, 62p. <https://agritrop.cirad.fr/386454/>

Hauhouot A. A. (2002). *Développement, aménagement, régionalisation en Côte d’Ivoire*. Abidjan : EDUCI, 364p. <https://searchworks.stanford.edu>



Le Roy X. (1993). *Innovation et culture cotonnière : l'exemple de la Côte d'Ivoire septentrionale*. Montpellier : ORSTOM, 10p. <https://horizon.documentation.ird.fr>

OMC. (2020). *Etude de faisabilité sur le « transfert de technologies et de savoir-faire pour le développement des coproduits du coton » - Cas du Mali*, OMC. Voir : <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filname=r:WT/CFMC/W87.pdf&Open=True>

OMC. (2021). *Les répercussions de pandémie de la Covid-19 sur les chaînes de valeur connexes : la situation dans les pays C-4 et les autres PMA producteurs de coton*. Genève2 : Centre William Rappard, 67p. <https://www.wto.org/fr>

RC, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER). CIRAD. AFAD. (2020). *Etude d'impact socio-économique des effets de la Covid-19 sur les stratégies paysannes et l'adaptation des filières agricoles et alimentaires au Cameroun*, 118p. <https://www.agriculture.gouv.ci>

RCI, Primature. (2020). *Covid-19 analyse des mesures du plan de soutien économique, social et humanitaire dans le secteur de l'agriculture : Rapport du comité restreint 15 avril 2020*. Abidjan : Cabinet du Premier Ministre (annexe 2), 37p. <https://cotedivoire.un.org>

Zagbaï, S.-H. (2005). *Evaluation de l'impact du coton sur le développement : Cas de la région de Korhogo, au Nord de la Côte d'Ivoire*. Thèse de Doctorat. Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, Unité d'Economie et de développement Rural, 243p. <https://popups.uliege.be>

Zagbaï S.-H., Berti F., Lebailly P. (2006). *Impact de la dynamique cotonnière sur le développement rural : Etude de cas de la région de Korhogo, au Nord et au centre de la Côte d'Ivoire*. Ressource électronique, publication de biotechnol. Agron. Soc. Environ., volume 10, numéro 4, disponible sur : [http : popups. Alg.ac. be](http://popups.Alg.ac.be) : base : document. php Id, pp 325-334, 410p. <https://popups.uliege.be/1780-4507/index.php?id=601>